

Fiche

Il ne faut pas confondre *s'est*, *c'est*, *ses* et *ces*.

C'est est composé du pronom démonstratif *c'* et du verbe *être* ; cette **forme verbale** équivaut à *cela est* .

Ex. : *C'est lundi que commencent les vacances.*

S'est fait partie d'une **forme verbale pronominale**, conjuguée au passé composé.

Ex. : *Le cerf-volant s'est envolé.* Il s'agit du verbe pronominal *s'envoler*.

Ses est un **déterminant possessif**, le pluriel de *son* ou *sa* ; on peut remplacer le GN qu'il introduit par *les siens* ou *les siennes*.

Ex. : *Sébastien imite ses frères (les siens).*

Ces est un **déterminant démonstratif**, le pluriel de *ce* ou *cet* ; on peut remplacer le GN qu'il introduit par *ceux-là* ou *celles-là*.